

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODEROY, et M^{me}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 35 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 48 minut. matin,	Express.
4 — 35 — —	Express.	11 — 51 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 6 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	9 — 36 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les correspondances allemandes commencent à nous donner, d'après les feuilles russes, la description des divers points des territoires de la Crimée abandonnés par les troupes alliées. Depuis l'évacuation, l'archevêque de Cherson et Tauride, ainsi qu'on l'a déjà annoncé, est arrivé à Iokermann pour consacrer le côté sud de Sébastopol, que le Czar a ordonné de rebâtir. Toutes les églises étant détruites, le service divin a été célébré dans la seule chapelle de la Vierge qui soit restée debout, sur un autel de planches improvisé. L'archevêque compara la ville aux Champs de Morts d'Ezéchiel et remarqua que si même on ne devait jamais reconstruire Sébastopol, cette ville resterait grande et immortelle pour toujours.

Le vice-amiral Jacharim, commandant du port de Sébastopol, et l'amiral Pousiloff, chargés d'examiner les vaisseaux coulés bas et d'en tirer les matériaux qui peuvent encore servir, étaient présents à la cérémonie; mais le côté sud de Sébastopol n'ayant pas encore d'habitants, il n'y avait d'autre public que quelques mariniers, deux bataillons d'infanterie et quelques curieux venus de Simféropol.

Une commission a été instituée pour diriger la reconstruction de la ville qui aura lieu aux frais de l'État et sur un nouveau plan élaboré à Saint-Petersbourg. A la place où se trouvaient les six bastions qui défendaient la ville, on élèvera des hôpitaux et des maisons d'Invalides. La communication entre le côté sud et le côté nord sera établie par un pont de bateaux placé entre les anciens forts Saint-Nicolas et Saint-Michel. Dans le faubourg de la Marine on doit construire à la place des misérables huttes qui s'y trouvaient, des maisons symétriques qui seront louées aux familles des matelots et des soldats.

A Eupatoria, à Balaclava, dans la baie de Kamiesch et à Kertch, il n'est resté qu'un petit nombre de bâtiments de commerce de diverses nations qui n'ont pu vendre jusqu'ici leurs diverses marchandises, ou qui n'avaient pas fini de les emballer.

et de les charger. — L'adjutant-général comte Stragonoff, gouverneur-général de la Nouvelle-Russie et de la Bessarabie, a parcouru ces diverses localités pour s'assurer de l'exécution des ordonnances du gouvernement russe. Son Excellence a remarqué avec beaucoup de satisfaction le développement rapide que prend la ville de Kertch. Les rues sont complètement nettoyées, les habitants reconstruisent activement leurs maisons, les marchés de la ville sont garnis de vivres et de légumes. Il résulte, des rapports mêmes des généraux russes, que les armées alliées ont remis toutes choses en bon état et que leur départ a eu lieu avec une célérité vraiment incroyable, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les chiffres suivants. Ont été évacués : Kimburn, le 16 mai; Eupatoria, le 30 mai; Jenikalé, le 20 juin; Kertch, le 22; Sébastopol et ses environs, Balaclava et la baie de Kamiesch, le 5 juillet. En moins de deux mois, de nombreuses armées, gênées par un immense matériel, ont pu, à la grande admiration des lieutenants du Czar, rendre tous les points du territoire dont l'occupation avait été nécessitée par les opérations de la guerre.

Ce résultat miraculeux de notre excellente administration, ainsi que le constatent les rapports que nous venons d'analyser, ont d'autant plus vivement impressionné nos anciens ennemis, que le Czar fait examiner par une commission d'enquête, présidée par le prince Wassiltchikoff, les livres de l'intendance générale de l'armée russe de Crimée, et ces livres, tout en offrant la preuve des efforts inouïs qu'a faits le gouvernement de St-Petersbourg, dans la dernière campagne, n'évaluent pas à moins de 90 millions de roubles d'argent, le total des déficits et des détournements qui auraient eu lieu dans les magasins russes. — Havas.

FAITS DIVERS.

On lit dans le *Nieuwe Rotterdamsehe Courant*, du 11 :

« Hier soir un terrible accident, tel que, depuis l'existence des chemins de fer de ce pays, il n'en est encore arrivé, a eu lieu sur le chemin de fer

hollandais entre Schiedham et le grand pont de Rotterdam. Le dernier convoi d'Amsterdam arriva environ à onze heures et demie à Rotterdam, ayant son dernier wagon à moitié brisé, tandis que, du même convoi, deux wagons entièrement brisés avaient été abandonnés.

» Quoiqu'on ignore encore les causes de ce malheur, on rapporte que le convoi, après avoir quitté Schiedham, a essayé une secousse, probablement en se heurtant contre un wagon vide ou tout autre objet qui se trouvait sur la voie. On a arrêté naturellement, pour examiner la cause de la secousse. Entretemps, le dernier convoi de La Haye était parti de Schiedham et avait abordé le convoi d'Amsterdam, qui avait bien repris le voyage aussitôt que possible, mais trop tard cependant pour prévenir le malheur.

» Immédiatement après l'arrivée du convoi d'Amsterdam à Rotterdam, le chef de la station, M. Roosdorp, se dirigea avec une locomotive, sur le lieu du sinistre et ne revint qu'à une heure, avec le convoi de La Haye, emportant plusieurs malheureux qui étaient devenus les victimes de l'accident. On a descendu des voitures trois cadavres et quelques personnes grièvement blessées, tandis qu'un grand nombre de personnes blessées légèrement se sont aidées tant bien que mal. Ce spectacle était des plus lugubres.

» On a pris toutes les mesures pour transporter immédiatement les blessés à l'hôpital, et, en attendant, on leur a porté les secours que réclamait leur état. Indépendamment des infortunés qui ont été conduits à Rotterdam, on en a dirigé d'autres sur Schiedham. On n'a pas encore pu citer les noms des morts et des blessés. Ces derniers ont été traités avec la plus louable humanité à la station de Rotterdam.

— Nous lisons la lettre suivante dans le *Journal du Loiret* :

Olivet, le 5 août, 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens, dans un but d'intérêt général, vous prier de donner, par la voie de votre journal, la publicité à une expérience qui m'a parfaitement

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

VIII. — LES AMOURS DE CATHERINE ET DE POLYTE.

Les garnisons d'Afrique, surtout à l'époque où se passe notre action, présentaient les mêmes dangers qu'une véritable campagne, sans en offrir les distractions. Médéah était, en 1840, incessamment exposée aux attaques des tribus insoumises qui l'entouraient. Une menace continuelle paralysait toutes les entreprises, et, malgré l'expérience des chefs et la bravoure des soldats, on s'y trouvait réduit à toutes les privations d'un blocus absolu.

Les zouaves allaient donc y passer un hiver rigoureux et monotone.

Mais ils n'étaient pas hommes à se laisser facilement abattre par de semblables perspectives, et ils entrèrent à Médéah comme s'il se fût agi de Blidah ou d'Alger.

Leur arrivée eut d'ailleurs tous les airs d'un triomphe. Le renom de ces héroïques bataillons avait déjà fait le tour de l'Afrique et inspiré un respect mêlé de crainte à leurs ennemis mêmes : dès qu'on sut qu'ils allaient tenir garnison à Médéah, toute la population indigène se porta en masse au-devant d'eux, et, pendant une demi-heure, elle vint former la haie sur la route qu'ils devaient suivre.

Le soleil s'était levé sur les cimes étincelantes des montagnes voisines, tout resplendissait alentour d'un éclat inaccoutumé, et le mélange des costumes arabes avec les uniformes français offrait un spectacle des plus variés.

Des musiciens avaient été convoqués pour donner une aubade aux nouveaux arrivants; ils vinrent, accompagnés d'une partie des notables de la ville, les uns, déjà vieux, courbés par l'âge, enveloppés de bornous blancs, avec de longues barbes grises qui leur descendaient jusque sur la poitrine; les autres plus jeunes, aux regards ardents et curieux, et portant sur leur visage, ou manifestant par leur attitude, une résignation dont les derniers combats leur avaient fait une nécessité.

La ville tout entière prit un air de fête; les habitants savaient que leurs nouveaux hôtes étaient de redoutables ennemis, et ils ne négligeaient rien pour leur faire bon accueil. Les récents événements avaient fini peut-être par leur faire comprendre ce que coûte la résistance aux armées françaises.

Cette journée fut donc en quelque sorte une fête de famille. La nouvelle garnison trouva dans celle qu'elle venait relever toute la cordialité et tout le dévouement qu'on se doit entre frères d'armes. Il n'en fallait pas moins pour que les privations qu'on endurait depuis six mois fussent complètement oubliées; on ne songeait qu'à faire une brillante réception aux zouaves, et elle fut digne de leur réputation.

Jusqu'au soir il régna dans toutes les rues, à tous les carrefours, une animation, un mouvement qui rappelaient les grands centres de population, et cette gaieté bruyante ne s'éteignit que fort avant dans la nuit.

Le lendemain même il y eut encore comme un reflet de la veille. C'était le jour fixé pour le départ de la garnison relevée, et les regrets de la séparation se traduisaient par les mêmes libations. — En campagne, on ne sait jamais, quand on se sépare, si l'on doit se retrouver un jour; les adieux ont alors quelque chose de suprême et de triste. — L'absence qui commence se termine si souvent par la mort!

Ce ne fut que le troisième jour que la petite ville reprit son train de vie accoutumé; tout rentra peu à peu dans le calme et dans l'ordre, chaque habitant était retourné à ses occupations habituelles, les marchés rouvrirent, les boutiques étalèrent, et la circulation se rétablit dans les rues avec la même régularité monotone et silencieuse.

L'aspect d'une ville arabe participe à la fois du couvent et de la forteresse; les rues en sont étroites et sombres comme des corridors; les maisons ressemblent à des cellules, et il n'est pas jusqu'à la population elle-même qui ne rappelle, par son attitude pensive et recueillie, les pieux habitants des Thébaïdes primitives; toutefois, dans cet aspect général, il est facile de distinguer certaines dispositions particulières qui témoignent des

réussi pour détruire la maladie de la vigne et rendre aux raisins leur vigueur et leur propreté naturelle. Voici l'exposé du moyen bien simple que j'ai employé.

L'année dernière, il existait dans mon jardin, sur les poiriers, une maladie qu'on appelle la *sangsue*, ces petits insectes dévoraient le feuillage des poiriers et donnaient à quelques-uns déjà le triste aspect qu'ils ont ordinairement en hiver. Je m'avisai, pour remédier au mal, de prendre une pierre de chaux naturelle et nouvellement cuite que je fis tremper dans un vase d'eau pendant l'espace de douze secondes, puis la retirant, je la déposai à sec dans un autre vase; vingt-quatre heures après elle se trouvait réduite en poussière; alors je jetai par pincée cette poudre sur l'arbre que je voulais préserver, en me plaçant de manière que le vent la portait sur le feuillage des poiriers; vingt-quatre heures après il ne restait plus un seul de ces insectes vivants.

J'en ai donc conclu que cette préparation, qui n'était point encore à l'état de chaux éteinte, puisqu'elle n'avait absorbé qu'une faible quantité d'eau, conservait une action très-puissante, et je me proposai cette année d'expérimenter le même procédé sur les parasites qui, depuis quelques années, détruisent nos raisins.

Je puis vous affirmer que j'ai parfaitement réussi. J'ai jeté de cette poudre à la poignée, et généralement sur toute la surface des ceps, mais plus spécialement sur les endroits où il existe des raisins, et j'ai observé quelques jours après que la chaux s'attachait plus particulièrement sur le grain et sur la grappe malades que sur les autres parties du cep; puis, par degré, j'ai pu voir les grains attaqués perdre leur teinte noire et reprendre leur vigueur et leur couleur naturelle.

Je fis part de cette expérience à l'honorable M. Jaillot, horticulteur distingué, qui, après en avoir reconnu l'efficacité, s'est empressé de l'expérimenter sur sa belle culture de vigne à Olivet.

L'avantage de ce procédé est d'être peu dispendieux, car il suffit pour chauler un hectare de vigne d'une valeur d'un franc de chaux. De plus il exige moins de précautions que pour les soufres, car une seule personne pourrait très-bien, en une journée, chauler un hectare. Il a encore un autre avantage sur le soufrage : la poussière de chaux très-abondante lorsqu'on la jette, porte sur le cep tout entier, tandis que le soufrage ne porte que sur une partie locale.

Dans l'intérêt de la conservation de nos produits alimentaires, on peut engager les propriétaires et cultivateurs qui auraient des vignes malades à expérimenter ce procédé si simple et si peu coûteux.

Recevez, etc.

A. AUVRAY.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un décret impérial, en date du 13 août, a fait cesser l'intérim du ministère de l'instruction publique et des cultes, confié à S. Exc. le maréchal ministre de la guerre.

Aujourd'hui, S. Exc. M. Rouland, ministre de l'instruction publique et des cultes, a prêté serment en cette qualité entre les mains de S. M. l'Empereur, en présence de LL. EE. le Ministre d'Etat et le grand chambellan.

préoccupations d'un peuple aventurier et guerrier. Les habitations ne se succèdent pas dans les villes arabes comme dans les villes françaises, et de temps à autre on y rencontre de grandes maisons, prenant leur jour en dedans, percées seulement au dehors de petites ouvertures, et qui deviennent de redoutables forteresses pour les ressources extrêmes de la défense.

La garnison prit toutes ses dispositions, en prévision de l'hiver, sans négliger les mesures qui pouvaient la mettre à l'abri des excursions arabes.

Les zouaves sont surtout industrieux quand il s'agit de se créer des distractions. Chaque jour les surprenait au milieu d'occupations nouvelles, et les périls dont leurs moindres plaisirs se trouvaient entourés ajoutaient un attrait particulier à ces plaisirs mêmes. Tantôt c'était la chasse, tantôt les promenades aventureuses, tantôt les razzias productives; il y aurait tout un poème comique à écrire sur les mille incidents grotesques de la vie africaine : les hommes qui embrassent par goût la profession des armes, sans avoir l'espoir d'en faire une carrière brillante, ont en général des habitudes un peu arden-tes; leurs notions du juste et de l'injuste ne sont pas toujours très-complètes, et le fruit défendu n'est pas sans attrait pour eux; il ne faut donc pas leur demander plus qu'ils ne peuvent donner.

Un mois après l'arrivée du bataillon à Médéah, nous le retrouvons installé à peu près confortablement et

Madrid, 14 août. — « M. Coello est nommé ministre en Turquie.

» La démission de M. Moutesinos a été acceptée.

» Le ministère est décidé à accueillir toutes les opinions compatibles avec le système monarchique constitutionnel, mais il repousse toute solidarité avec les administrations antérieures.

» La circulaire adressée par le ministre de l'intérieur Rios y Rosas, aux gouverneurs des provinces, est bonne et sage. — Havas.

CHRONIQUE LOCALE.

La fête du 15 août a été célébrée à Saumur avec grande pompe. Dès la pointe du jour, le bruit du canon réveillait les habitants de la ville et appelait les campagnes voisines à nos joies et à nos réjouissances. Elles ne furent pas sourdes à l'appel; à peine eût-il cessé de se faire entendre, que par toutes les routes les curieux arrivaient en foule; déjà la veille, les contrées plus éloignées, le Poitou, la Touraine, l'Anjou avaient pris place dans nos hôtels.

Revue, ascension de ballons grotesques, danses publiques, tel est le programme qui, comme on le voit, a dû occuper agréablement pendant tout le jour une population avide de divertissements.

La fête de nuit a été en rapport avec celle du jour, un brillant feu d'artifice a été tiré sur le quai de Limoges; la musique de l'Ecole a exécuté sur l'eau différentes symphonies et a donné ainsi aux rives de la Loire une physionomie vénitienne d'autant plus frappante que plusieurs bâtiments des quais et la levée de Notre-Dame étaient illuminés en feux de couleurs.

L'Ecole et la Troupe de ligne ont été passées en revue sur le quai de Limoges, et de là le cortège s'est rendu à l'église Saint-Pierre où a été dite une messe et chanté un *Te Deum*. P.-M.-E. GODET.

Nous savons, quoiqu'il n'en ait pas encore été fait mention au *Moniteur*, que M. O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'Honneur, en récompense de ses bons services et de son dévouement pendant les inondations.

Tout le pays applaudira à cette nomination, et les communes voisines, en dehors de l'arrondissement, ne l'appendront pas avec moins de bonheur. Jamais récompense ne fut plus méritée. Il n'est personne qui ne sache quelle activité, quelle énergie, quelle initiative a déployées M. le Sous-Préfet pendant nos désastres. — Tout le monde a pu juger, dans ces tristes circonstances, et de la droiture de son cœur, et de la sensibilité de son âme.

— Sans songer que la Chapelle et Chouzé n'étaient pas de son arrondissement, chaque jour il leur envoyait, comme aux autres communes, des secours, et allait lui-même leur porter des consolations. Il était juste que tant de zèle et de dévouement reçussent leur récompense. P. GODET.

Autel de Notre-Dame-des-Ardilliers.

(Suite et fin.)

Noémi, Ruth, Rachel et Esther ne sont point là non plus comme des témoins de la mort du Sau-

venir. Ce n'est pas ce grand événement, ce sont leurs afflictions personnelles qui ont inspiré la tristesse que vous voyez sur leur visage. Ruth prise au moment où elle recueille les épis tombés de la main des moissonneurs de Booz paraît plus humiliée qu'affligée : l'humble occupation que la nécessité lui impose, a fait diversion à sa douleur. Noémi ressent toute la sienne, mais elle nous semble accoutumée à en porter le fardeau, tandis qu'Esther et Rachel nous paraissent sous l'impression d'un coup récent et imprévu. La douleur d'Esther, qui a recours à la prière, est tempérée par la confiance; celle de Rachel est inconsolable, car le malheur qu'elle déplore est consommé et sans remède.

Toutes les autres douleurs ont la même cause, la mort de Jésus. Celle de Marie est profonde, méditative et affectueuse; celle de Madeline qui n'est exprimée que par son geste, puisque son visage ne se voit pas; est plus sensible et plus expansive. La tristesse de l'Ange qui soutient la tête du Sauveur est pleine de compassion. L'étonnement domine sur le visage de celui qui est à genoux de l'autre côté et de celui qui élève les yeux vers le Ciel. Celui qui porte la couronne d'épines paraît accablé de douleur. Cette locution commune exprime ici le caractère particulier de la tristesse de cet Ange.

Au tombeau, nous trouvons, dans la sainte femme qui baise le linceul, une douleur pieuse comme celle de Madeline, mais plus timide. Celle de Nicodème, de Joseph d'Arimatee et du disciple inconnu est moins sensible et paraît surtout méditative et respectueuse. La défaillance de la Sainte Vierge, offre à l'artiste l'occasion de donner une nuance nouvelle à la douleur; elle paraît pleine d'anxiété sur le visage du disciple bien-aimé et de la sainte femme qui soutient Marie dans ses bras.

Nous avons étudié l'œuvre de la piété plutôt que celle de l'art mais aussi à notre avis, pourquoi ne le dirions-nous pas? La décoration de la maison de Dieu est avant tout l'œuvre de la piété. Qu'elle appelle l'art à son aide, rien de mieux : nous aimons, nous aimerons l'art sans en connaître les secrets, et, si notre siècle refuse d'accepter la pensée la plus belle, à moins qu'elle ne soit bien exprimée, nous ne blâmons pas sa délicatesse. Mais qu'il laisse à la piété inspirer l'art, le diriger pas à pas, du moment qu'il veut pénétrer dans le sanctuaire. Voilà pourquoi nous croyons que cette œuvre convient parfaitement à un prêtre, lui convient mieux qu'à tout autre.

Eh bien ! La part de la piété, dans l'ornementation de l'Autel de Notre-Dame-des-Ardilliers, a été plus grande encore que dans les autres travaux sortis de la même main. M. l'Abbé Choyer, que la foi de ses parents avait mis, avant sa naissance même, sous la protection de la Sainte Vierge dans son sanctuaire des Ardilliers, a toujours ressenti pour ce lieu saint une vénération toute particulière. C'est là surtout qu'il aime à présenter ses suppliques à celle qui est le *secours des chrétiens*. Lorsqu'il revint de Paris, où il était allé se perfectionner dans les arts, pour fonder à Angers l'établissement qui jouit aujourd'hui d'une si grande et si légitime réputation, la comparaison qu'il faisait entre l'ampleur de son projet et l'extrême modicité de ses ressources ne le laissait pas sans quelque inquiétude. Il mit donc son entreprise sous la protection de

disposé à recevoir l'hiver comme un hôte attendu. Leur caserne était située du côté du couchant, et dominait un point de vue magnifique; c'est là que se tenaient le sergent Simonnet, Henry et Polyte, tous trois unis de la plus étroite amitié, et trompant les ennuis de l'exil par des réunions fréquentes ou par des excursions variées.

Catherine habitait une petite maison, non loin de la caserne; elle y avait établi une cantine, où tous les soldats venaient se livrer à de copieuses et bruyantes libations. Une enseigne, peinte par Polyte, et représentant un zouave fraternisant avec un arabe, pendait au-dessus de la porte avec ces mots écrits en blanc sur un fond noir : *A l'union des braves!* — Tout, à l'intérieur, témoignait d'une propreté exquise; Catherine avait mis une sorte de coquetterie à l'entretien de son établissement, et les officiers eux-mêmes ne dédaignaient pas de venir quelquefois s'y asseoir avant l'heure du dîner. Ils y trouvaient, à leur choix, de l'eau-de-vie, de l'absinthe ou du tabac, et, ce qui ne nuit jamais, une charmante fille, avenante et vive, qui riait volontiers avec tous. Une arrière chambre, où nul n'avait le droit de pénétrer, était exclusivement réservée aux trois amis, et souvent le sergent, Polyte et Henry y demeuraient fort avant dans la nuit, en dépit de la consigne et des remontrances de Catherine elle-même.

Un soir, la conversation s'était prolongée plus tard que de coutume; dix heures avaient sonné depuis long-

temps; les buveurs s'étaient retirés peu à peu; le sergent lui-même avait regagné la caserne, et Polyte et Henry restaient seuls. Catherine allait et revenait par la chambre avec des mouvements d'impatience, sans que les deux retardataires parussent s'apercevoir de rien; il faisait un temps sombre au dehors, le vent sifflait aux angles de la maison, tout semblait annoncer un orage prochain.

Enfin Henry et Polyte se levèrent. Il était onze heures; ils prirent leur fourniment et se dirigèrent vers la porte. — Polyte marchait le premier, Henry venait ensuite à quelques pas, Catherine les suivait, une lumière à la main.

Quand Polyte ouvrit la porte qui donnait sur la rue, le vent pénétra avec violence dans la chambre et éteignit la lumière.

Henry se trouvait de la sorte dans l'obscurité la plus complète, et, comme la nuit était noire au dehors, il ne put avancer qu'à tâtons pour gagner la rue; dans ce court trajet, il sentit une main s'appuyer sur son bras, et deux lèvres se pencher à son oreille :

— Monsieur Henry, dit Catherine à voix rapide et basse, j'ai un service à vous demander.

— A moi? fit Henry stupéfait.

— Voulez-vous me le rendre? — Oui, certes.

— Eh bien, dans un quart-d'heure, ici, je vous attendrai... Vous me le promettez?

Notre-Dame-des-Ardilliers, et, au pied de son Autel, il promit de donner, pour la décoration de son temple, un groupe de la compassion. Quand on lui proposa de relever l'Autel du pèlerinage, les succès que M. Choyer avait obtenus, le mettaient en demeure d'exécuter sa promesse. Il saisit cette occasion, et pour accomplir son vœu, il donna le groupe qui comprend sept personnages, avec la croix, le voile du temple et le rocher du Calvaire.

AUTEL SAINT JOSEPH.

M. Choyer vient aussi de décorer à Notre-Dame-des-Ardilliers l'Autel de la chapelle Servien où avait été déposée la statue miraculeuse, lors de la démolition de la chapelle du pèlerinage. Par sa nouvelle décoration cet Autel est affecté à honorer Saint Joseph. Ce n'est point une dévotion nouvelle dans cette église, car nous lisons dans son ancienne histoire :

« Monseigneur Charles Myron, évêque d'Angers, y a institué une association sous la protection du grand Saint Joseph, époux de la Mère de Dieu, le 16 mars en l'an 1624, pour tous les chrétiens de l'un et de l'autre sexe, tant ecclésiastiques que séculiers, qui veulent être admis, sans autre obligation que de suivre autant qu'il leur sera possible les statuts et règlement qu'il en a dressés, dont il y a un livre qui se vend à la porte de l'église. Le droit d'entrée est une volonté de bien servir Dieu sous la conduite de ce grand Saint. La dite congrégation a été approuvée par notre Saint-Père le Pape Urbain VIII par bulle du 4 décembre 1626 et confirmée d'une indulgence plénière à perpétuité au jour de la réception de chacun des associés et autres selon qu'il est dit plus au long dans le livre susdit. »

Cette antique dévotion est donc rétablie sous une forme nouvelle. La décoration de l'Autel se compose d'un grand bas-relief et de deux petits. Le premier représente le songe de Saint Joseph rapporté dans ce passage de l'Évangile :

Marie, Mère de Jésus, ayant épousé Joseph, se trouva enceinte par l'opération du Saint-Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble. Or Joseph son mari, étant juste et ne voulant pas la déshonorer, résolut de la renvoyer secrètement. Mais lorsqu'il était dans ces pensées, l'Ange du Seigneur lui apparut en songe et lui dit : Joseph, fils de David, ne craignez point de prendre avec vous Marie votre épouse, car ce qui est né dans elle a été formé par le Saint-Esprit. Elle mettra au monde un fils à qui vous donnerez le nom de Jésus, parce que ce sera lui qui sauvera son peuple et le délivrera de ses péchés.

La belle figure de Saint Joseph porte l'empreinte des préoccupations pénibles dans lesquelles il s'est endormi. Sa pose annonce que son sommeil est souvent interrompu. Le visage de l'Ange est gracieux, comme les paroles qu'il va faire entendre. D'une main il présente à Joseph le lys sans tache, symbole de la parfaite intégrité de son épouse, de l'autre il lui montre le Ciel, d'où est descendu celui que Marie porte dans son sein virginal.

Le second bas-relief représente la fuite en Egypte, ou, pour mieux dire : soit un repos dans ce long voyage, soit l'arrivée au terme. La sainte Vierge assise sur un tertre tient sur ses genoux l'enfant Jésus, et s'occupe de soins maternels. Saint Joseph

s'est approché pour adorer le Sauveur ; mais le divin enfant s'élançait vers lui et lui prodiguait ses caresses : un ineffable sourire d'amour illumine tous les traits du bon vieillard. L'Ange chargé d'accompagner la sainte famille dans sa fuite, est venu pour aider Marie dans les soins qu'elle donne à son fils ; mais à ce spectacle il s'arrête ravi d'admiration.

Le troisième bas-relief est consacré à la mort de Saint Joseph. L'âme du saint patriarche qui vient de quitter son corps, représentée sous la forme d'une colombe, est dans la main du Sauveur, selon cette parole de la sagesse : *Les âmes des justes sont dans la main de Dieu et le trait de la mort ne les atteindra pas.* L'Ange gardien de Saint Joseph, avant de remonter vers le Ciel, se dispose à couvrir du suaire le visage du vieillard qui a toujours été si docile à ses inspirations saintes ; Jésus l'arrête un instant : Il veut auparavant déposer la couronne de justice sur le front de celui qu'il appela son frère. Marie a oublié le deuil dont elle porte les vêtements, la prière même dont elle garde l'attitude, car elle voit son Jésus recueillir l'âme de Joseph et lui décerner la couronne.

Si l'on veut maintenant savoir le motif qui a fait choisir cette décoration, le voici. L'église de Notre-Dame-des-Ardilliers est consacrée à honorer les douleurs de la Mère de Dieu. On représentera ailleurs les privilèges éclatants dont le Seigneur l'a ornée, la gloire dont il l'a revêtue dans le Ciel ; mais il ne faut montrer aux Ardilliers que les ennuis, les afflictions, les tristesses qui ont été comme l'apanage de sa maternité divine. Jusqu'à présent tout ce qui, dans cette église, attire et fixe les regards rentre bien dans l'unité que nous demandons. Ce n'est pas seulement le souvenir de ses péchés qui fait couler les pleurs de Madeleine dans sa grotte. Elle se rappelle le Calvaire où elle a vu le sang de Jésus se mêler aux larmes de Marie. Devant le chef-d'œuvre de Philippe de Champagne, tant que vous ne consultez que vos yeux, le saint enthousiasme de Siméon vous fait partager l'admiration de tous ceux qui l'environnent ; mais, pour peu que vous vous rappeliez l'Évangile, vous tremblez de voir le saint vieillard se tourner vers cette Mère, si avide de recueillir toutes ses paroles, et lui montrer le glaive qui un jour transpercera son âme. Eh bien ! cette unité, on a voulu la conserver dans la nouvelle décoration et tout en nous entretenant de saint Joseph nous rappeler les afflictions de Marie.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'ANGERS ET DU DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

XIX^e CONCOURS départemental d'animaux domestiques en 1856.

PROGRAMME.

Le Comité d'agriculture de la Société industrielle, réuni par convocation spéciale, à l'effet de donner suite à l'institution des concours annuels pour l'encouragement des diverses espèces d'animaux domestiques, et assurer l'exécution de celui de 1856, a arrêté les dispositions du 19^e concours départemental ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE PREMIER. — Le dix-neuvième concours départemental d'animaux domestiques aura lieu à

Angers, place du Champ-de-Mars, le dimanche 28 septembre 1856, à 9 heures précises du matin.

ART. 2. Les propriétaires, agriculteurs et éleveurs du département qui désireront faire concourir leurs animaux, devront les présenter au lieu indiqué, ledit jour, pour être enregistrés ; les animaux qui n'auraient pas été présentés et inscrits avant neuf heures, ne seront pas admis.

ART. 3. La distribution des primes se fera sur l'avis d'un jury formé dans le sein de la Société.

ART. 4. Les primes seront décernées dans l'ordre et aux conditions qui suivent :

1^{re} CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

Taureaux de 2 à 3 ans. — 6 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 60 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 50 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 40 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 5^e classe de 20 fr.
- 1 prime de 6^e classe de 15 fr.

Taurillons de 1 à 2 ans. — 10 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 50 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 40 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 30 fr.
- 1 prime de 4^e classe de 25 fr.
- 3 primes de 5^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 6^e classe de 10 fr.

Génisses de 2 à 3 ans. — 12 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 40 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 30 fr.
- 3 primes de 3^e classe de 20 fr.
- 3 primes de 4^e classe de 15 fr.
- 4 primes de 5^e classe de 10 fr.

Génisses de 1 à 2 ans. — 9 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 2 primes de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 15 fr.
- 4 primes de 4^e classe de 10 fr.

2^e CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

Races anglaises. — Belliers. — 3 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 1 prime de 3^e classe de 15 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 8 mois au moins.

3^e CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

Races anglaises pures et croisées. — Verrats.

4 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 10 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

Race craonnaise. — Verrats. — 4 Primes.

- 1 prime de 1^{re} classe de 30 fr.
- 1 prime de 2^e classe de 20 fr.
- 2 primes de 3^e classe de 10 fr.

Nota. Ces animaux devront être âgés de 6 mois au moins.

ART. 5. Les animaux qui ont obtenu des primes dans les concours généraux ou régionaux, ne seront pas admis à concourir de nouveau. Leur présence pourra néanmoins donner lieu au rappel de la prime obtenue.

- Je vous le promets.
- Et vous n'en parlerez pas à Polyte ?
- Sur l'honneur.

Ces quelques mots avaient été échangés si rapidement, que Polyte ne s'était douté de rien : l'obscurité expliquait tout, et, quand il se retrouva avec Henry sur la rue, il ne lui adressa pas la moindre question.

Cinq minutes après, il rentra à la caserne, et Henry se hâta de retourner sur ses pas et de se rendre à l'invitation de Catherine.

Cette dernière l'attendait sur le seuil ; elle avait jeté sur ses épaules un long manteau de couleur sombre ; un capuchon de même étoffe couvrait sa tête : dès qu'elle vit venir Henry, elle ferma sa porte et marcha à sa rencontre.

- Vous sortez ? fit Henry avec étonnement.
- Il le faut, répondit Catherine d'un accent fiévreux ; il y a une demi-heure que je devrais être loin.
- Mais il va faire un temps épouvantable ?
- Qu'importe !... Ne voulez-vous pas m'accompagner ?
- J'irai où vous voudrez.
- Partons alors...

Ils se mirent en route : Catherine pressait le pas, appuyant son bras sur celui du jeune zouave ; et son cœur battait avec force, et elle semblait boire avidement ce vent d'orage mêlé de gouttes de pluie qui passait en tourbillonnant à ses côtés.

Ils marchèrent ainsi durant une demi-heure environ sans échanger une parole ; Catherine avait tout oublié pour n'écouter que les mille voix désordonnées qui montaient de son cœur, et, à travers la nuit épaisse, son regard ne voyait au loin que le but vers lequel elle tendait.

Henry se décida enfin à rompre le silence.

— Catherine, lui dit-il, vous me paraissez obéir en ce moment à un sentiment qui vous enlève une partie de votre raison ; je ne vous demande pas votre secret ; mais, songez-y, la route que nous suivons est dangereuse ; chaque nuit des assassinats y sont commis : ce n'est pas pour moi que je parle ; il y a longtemps que j'ai fait le sacrifice de ma vie ; mais vous, Catherine, il peut vous arriver malheur !...

— J'y suis résignée, répondit Catherine.

— Mais c'est la mort peut-être ?

— Pourvu que j'arrive à temps et qu'il me voie, le reste m'est indifférent.

Henry ne répondit pas ; il avait deviné une partie de la vérité, mais ne voulait pas avoir l'air d'en comprendre plus que Catherine n'en voulait dire.

Quelques minutes plus tard, la jeune vivandière s'arrêtait.

— C'est ici ! dit-elle d'un accent ému et troublé.

— Mais je ne vois personne, fit observer Henry.

Catherine sourit et remua la tête par un mouvement

qui signifiait : « J'y vois avec mon cœur et non avec mes yeux, et je suis sûre qu'il est là ! »

Puis, après avoir serré les mains du jeune homme et l'avoir supplié de l'attendre quelques secondes, elle s'éloigna du même pas fébrile, et disparut bientôt après derrière un bouquet d'oliviers.

Henry resta seul et attendit.

L'endroit dans lequel il se trouvait était éloigné de Médéah d'une demi-lieue ; à une portée de fusil à peu près était établi un poste d'une vingtaine d'hommes ; le bouquet d'oliviers formait comme une espèce d'oasis dans la plaine qui s'étendait jusqu'au pied des hautes montagnes de Mouzaïa.

Henry alluma un cigare et s'assit.

Le ciel était chargé de nuages, le vent, qui s'engouffrait non loin de là dans les entonnoirs profonds des montagnes, avait des accents sinistres, les ténèbres épaisses de la nuit empêchaient de rien distinguer au-delà d'un rayon de vingt-cinq pas ; le plus sage était d'attendre sans bouger.

C'est ce que fit notre zouave.

Il ne pouvait douter qu'il ne s'agît du lieutenant dont Polyte avait pris ombrage depuis quelque temps ; c'était évidemment lui que Catherine était venue chercher ; mais dans quel but et pour quel motif ?...

(La suite au prochain numéro.)

ART. 6. Les animaux primés dans un précédent concours départemental ne pourront concourir de nouveau que pour des primes d'un degré supérieur à celles qu'ils ont précédemment obtenues.

ART. 7. Toute personne qui sera convaincue d'avoir fait une fausse déclaration d'âge ou de race, pourra être exclue du concours par le jury.

ART. 8. Les primes qui, faute de sujets, ne seraient pas décernées dans les classes auxquelles elles sont affectées, pourront être réparties par le jury entre les autres classes.

ART. 9. Toute prime devra être retirée dans le délai de quinze jours, sous peine de déchéance pour celui qui l'aura obtenue.

ART. 10. Le présent programme sera soumis à l'approbation de la Société, en séance générale,

puis à celles de M. le Maire de la ville d'Angers, et de M. le Préfet de Maine-et-Loire.

Arrêté en séance du Comité d'Agriculture de la Société industrielle, le 24 mai 1856.

Le Président du Comité, BOUTTON-LEVÊQUE.

Le Secrétaire du Comité, ED. RICHOU.

Approuvé en séance générale de la Société industrielle, le 12 juin 1856.

Le Président de la Société, GUILLORY aîné.

Le Secrétaire de la Société, A. BOREAU.

Vu et approuvé : Angers, le 3 juillet 1856.

Le Maire d'Angers, DROUART, adjoint.

Vu et approuvé : Angers, le 3 juillet 1856.

Pour le Préfet en tournée de service,

Le Secrétaire-Général, BERGER.

TAXE DU PAIN du 16 Août.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 25 c. 42 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 22 c. 92 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 42 m.

BOURSE DU 14 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent — Ferme à 71.

4 1/2 p. 0/0 hausse 90 cent. — Ferme à 95 50

P. GODET, propriétaire-gerant

Etude de M^e MAUBERT, huissier à Saumur.

VENTE VOLONTAIRE

De meubles et marchandises neuves, autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur, du 28 juillet 1856.

Le mardi 19 août 1856, à midi, et jours suivants, au domicile de M^{lle} Paquita Dedolandi, marchande de modes et de lingerie, rue du Portail-Louis, à Saumur, il sera procédé, par le ministère de M^e PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, à la vente aux enchères publiques des objets dont le détail suit :

Marchandises neuves : rubans, dentelles, tulles, bonnets garnis et autres, manches confectionnées, cols, blondes, mousseline, devants de chemises, broderies, etc., etc.

Meubles : comptoir, glaces, buffet, tables, casiers, batterie de cuisine, vaisselle, lits complets, fauteuils, chaises garnies, guéridons, tapis, rideaux, secrétaires, lampes, candélabres, linges et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, et 5 centimes par franc en sus de l'adjudication.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.

Le dimanche 17 août 1856, à midi, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, en la maison où est décédée la veuve PICHERY, à Saumur, faubourg Nantilly, à la vente publique aux enchères de tout son mobilier.

Il sera vendu :

Lits, couettes, draps, serviettes, couvertures, rideaux, effets, armoires, buffet, tables, chaises, chemises, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue d'Orléans, actuellement occupée par MM. Guémois, marchand boucher; Rousseau, marchand chapelier, et Hermenou, marchand épicier.

S'adresser à M^e JOUDRAN, propriétaire aux Ponts-de-Cé, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (496)

A VENDRE

Un QUÉTIER bien planté, contenant environ 2 hectares 20 ares, situé à Saumur, joignant la levée du Pont-Fouchar.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (458)

PLUSIEURS SOMMES

A placer sur hypothèque.

S'adresser à l'étude de M^e DION, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A CÉDER

De suite.

UN FONDS DE BOULANGERIE

Placé dans un des meilleurs quartiers de la ville de Saumur.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (437)

A CÉDER

UN OFFICE D'HUISSIER, dans l'arrondissement de Saumur.

S'adresser à M. PLUMEREAU, titulaire à Montreuil-Bellay. (406)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Une MAISON, à Saumur, rue du Temple, n^o 10, dépendant de la succession de M^{lle} Frémou.

S'adresser audit notaire. (158)

CORS AUX PIEDS LE S^r HASS,

premier artiste pédicure, arrivant de Paris, à l'honneur de vous prévenir qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, œils de perdrix, qui se trouvent entre les doigts des pieds, durillons, ongles entrés dans les chairs, au moyen d'un élixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure et marcher aussi facilement que si l'on n'avait pas eu de cors; les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cor entre leurs mains.

Il traite gratuitement les indigents.

Le sieur HASS se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.

Il est logé, Hôtel des Messageries, rue d'Orléans. (497)

PILULES DE VALLET.

Approuvées par l'Académie impériale de médecine.

Les médecins les ont adoptées depuis plus de quinze ans, pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques.

AVIS. — Les tribunaux ont condamné l'usurpation qui avait été faite par quelques personnes, de mon nom de Vallet pour vendre les pilules ferrugineuses dont je suis l'inventeur, et que je prépare moi-même par des procédés qui me sont propres.

En donnant cet avis, mon but est de garantir le public contre les contrefaçons et les imitations qui pourraient encore exister en France et à l'étranger.

Tout consommateur devra donc s'assurer que les flacons sont scellés de mon cachet, et que l'étiquette porte ma signature : VALLET.

Une instruction est jointe à chaque flacon — Dépôts à Paris, rue Caumartin, 43; à Angers, chez M. MENIÈRE, ph.; Beaufort, MOUSSU, ph.; Châlons-sur-Loire, GUY, ph.; Château-neuf-sur-Sarthe, BOSSARD, ph.; Cholet, BONTEMPS, ph.; Saumur, BRIÈRE, ph.; Saint-Florent-le-Vieil, MAUSSON, ph.; Doué-la-Fontaine, PELTIER, ph. (26)

10 CENTIMES LE NUMÉRO

52 NUMÉROS PAR AN POUR 5 FRANCS 20 CENTIMES

Rendus franco à domicile, par la Poste, dans toute la France.

LA SEMAINE

Magasin universel paraissant tous les Dimanches.

Par numéro de 16 pages grand in-8° jésus à deux colonnes, contenant plus de 100,000 lettres.

Bureaux à Paris, rue Sainte-Anne, 55.

La Semaine justifie son titre de MAGASIN UNIVERSEL, et, à l'exception de la politique, renferme tout ce qui peut rendre un journal intéressant : Histoire, Romans, Nouvelles, Voyages, Légendes, Etudes littéraires et biographiques, Sciences, Arts, etc., tel est le cadre de cette publication, une des plus variées et des plus étendues qui existent.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste à M. le Directeur de la Semaine, rue Sainte-Anne, 55, ou par l'entremise des libraires, des messageries et des chemins de fer. — On s'abonne également pour six mois, 2 fr. 60 cent., et pour trois mois, 1 fr. 30 cent. (Affranchir.)

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

ADJUDICATION DES FUMIERS

PROVENANT DES CHEVAUX DE L'ÉCOLE.

Le lundi 25 août prochain, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à 3 heures du soir, en présence de M. le Sous-Intendant militaire, de M. Linacier, receveur des Domaines, et d'un membre du Conseil d'Administration de l'École, à l'adjudication des fumiens provenant des chevaux de l'École impériale de cavalerie, logés dans les bâtiments de l'État ou pris à loyer par lui, pendant les années 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861.

Le cahier des charges est déposé aux bureaux de MM. le Sous-Intendant militaire, le Receveur des Domaines, et chez le concierge de l'École, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours de midi à 4 heures du soir.

Saumur, le 18 juillet 1856.

Le général de brigade commandant l'École impériale de cavalerie, C^{te} DE ROCHEFORT.

Approuvé :

Le sous-intendant militaire, BROU.

A VENDRE

Un beau et bon FUSIL, calibre 16, canon damas anglais.

S'adresser à M. GROSBOS, rue de Bordeaux, n^o 42. (470)

MAISON

A LOUER OU A VENDRE

Présentement,

Rue de la Petite-Douve,

Composée d'un salon, salle à manger, cuisine, remise, écurie, premier et deuxième étages.

S'adresser à M. CONSIDÉRANT ou à M^e DION, notaire à Saumur. (333)

ÉPERONS A VIS,

SYSTÈME COURONNE ET R.-R.

Breveté (s. g. d. g.) avec privilège pour 15 ans.

M. COURONNE, armurier, Grand'Rue, 24, prévient MM. les Écuyers qu'il vient d'inventer un système d'éperons supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Avec ce système, MM. les Écuyers ne sont plus exposés à perdre leurs éperons ni à déchirer les pantalons. Dépôt, pour toute la France, à Saumur, chez l'inventeur, Grand'Rue, 24. Fabrique à Paris. (490)

MAISON A VENDRE

Située rue Daillé, n^o 18.

S'adresser à M. ROUSSEAU, propriétaire. (484)

REMISES ET ÉCURIES

Rue Daillé,

A LOUER PRÉSENTEMENT. S'adresser à M. ROUSSEAU. (486)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,